

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°02/BE/FAD/PARCI-CEEAC/ST-COPI/17
(SERVICES DE CONSULTANTS -FIRME)

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE (PARCI-CEEAC)

MISSION : ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE D'ELABORER UN CODE DE DOUANES CEEAC-CEMAC

Financement	: Don FAD
Secteur	: Gouvernance
Référence de l'Accord de financement	: 2100 155 024 118
N° identification du Projet	: P-Z1-K00-034
Date de publication	: 06 février 2017
Date de clôture	: 28 février 2017 au plus tard à 10 heures, heure locale
Date de commencement	: 1 ^{er} avril 2017
Durée du contrat	: Trois (03) mois

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a reçu du Fonds africain de développement (FAD) un don d'un montant de Sept (7) millions d'Unités de Compte (UC) pour le financement du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI-CEEAC) et a l'intention d'utiliser une partie desdites ressources pour effectuer les paiements prévus au titre d'un contrat de services de consultants à conclure avec la firme qui aura la charge d'élaborer un Code de Douanes CEEAC-CEMAC.

Spécifiquement, le Consultant sera chargé de :

- Recenser toutes les évolutions juridiques majeures en matière douanière tant sur les plans internationaux (OMC, OMD) que régionaux (CEMAC, CEEAC, COMESA, SADEC, EAC) ou nationaux ;
 - Faire le rapprochement entre les évolutions juridiques ci-dessus et le projet du code des douanes régional CEMAC- CEEAC ;
 - Concevoir les propositions d'actualisation du projet du code régional des douanes au regard desdites évolutions, notamment le projet de révision du code des douanes communautaires de la CEMAC ;
 - Concevoir une réglementation douanière adossée au projet du code des douanes régional CEMAC-CEEAC.
2. Le Donataire, à travers sa Cellule d'Exécution du PARCI-CEEAC, invite les Consultants éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (*brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.*). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. La réalisation de cette mission exige l'implication du personnel clé suivant, à savoir, un Expert : (i) Senior en Droit Douanier ; et (ii) Senior en Droit International ; et (iii) Junior en Economie ou en Fiscalité ou Commerce ou en Droit ou en toutes autres disciplines connexes.
 3. Les critères d'éligibilité pour l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions des « Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants » de la Banque africaine de développement (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), qui sont disponibles sur le site Web de la BAD à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
 4. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues sur demande formelle par E-mail aux adresses ci-après : saleh_sidjime@yahoo.fr; ipouadikobe@yahoo.fr; musamusavuf@yahoo.fr; badian71@yahoo.fr, st_copilcerac@yahoo.com, aux jours et heures ouvrables, du lundi au vendredi de 07 h 30

mn à 15 h 30 mn (heure locale). Les Termes de référence (TDR) de la mission ainsi que la Demande de propositions seront remis aux seules firmes retenues sur la liste restreinte.

5. Les expressions d'intérêt seront fournies en un (01) original et trois (03) copies, le tout placé dans une enveloppe fermée portant expressément la mention :
« **REPONSE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°02/BE/FAD/PARCI-CEEAC/ST-COPIL/17: FOURNITURE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE D'ELABORER UN CODE DE DOUANES CEEAC-CEMAC - A n'ouvrir uniquement qu'en présence du Comité Ad' hoc des acquisitions du PARCI-CEEAC**».
6. Les expressions d'intérêt transmises par voie électronique ne seront pas prises en compte.

Les expressions d'intérêt seront préparées et soumises à la :

Cellule d'Exécution du PARCI-CEEAC
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur
Secrétariat Général de la CEEAC
Quartier Hauts de Gué-Gué
B.P. 2112 Libreville, Gabon